

2026

DOSSIER DE PRESSE

CLÉSAME



SOMMAIRE

01

L'ESSENTIEL

02

GRANDE TRANSMISSION : L'EXPÉRIENCE NOTARIALE À L'ORIGINE DE CLÉSAME

Cinq notaires engagées pour faire évoluer leur profession

Le notaire, "médecin de famille" en première ligne de successions toujours plus complexes

9 000 milliards d'euros en jeu : anticiper un transfert patrimonial inédit

03

L'ANTICIPATION, L'AVENIR DE LA TRANSMISSION

Un patrimoine centralisé pour une succession simplifiée

Transmettre aussi ce qui ne se chiffre pas

Une problématique qui dépasse la seule sphère familiale

04

DE NOUVEAUX ENJEUX DE LA MORT LIÉS AU NUMÉRIQUE

Ce que nos vies numériques laissent derrière elles

Un tabou collectif à dépasser

Vers une reconnaissance juridique du testament numérique

L'ESSENTIEL

01



Clésame est une **plateforme numérique conçue par des notaires**, à destination des familles et des professionnels chargés de les accompagner.

À l'origine de sa création, un constat partagé par ses fondatrices : au moment d'un décès, la complexité des démarches administratives vient souvent alourdir l'épreuve du deuil que traversent les proches.

La plateforme permet de **centraliser, de son vivant, au sein d'un espace unique et sécurisé**, l'ensemble des informations nécessaires au règlement d'une succession :

documents patrimoniaux, contrats, assurances, volontés personnelles ou encore dispositions numériques.

Alors que s'annonce une **vague de transmission patrimoniale** sans précédent (près de 9 000 milliards d'euros appelés à changer de mains d'ici 2040, selon les chiffres de la Fondation Jean Jaurès), Clésame répond à un double impératif :

Permettre aux professionnels
de se recentrer sur la
dimension humaine de leur
accompagnement

Offrir aux familles la
possibilité d'aborder la
succession avec davantage
de sécurité et de sérénité

CARTE D'IDENTITÉ

DATE DE CRÉATION : 2023

EN BREF : Première solution pensée par des notaires intégrant à la fois les dimensions patrimoniale, humaine et numérique de la transmission

AMBITION : Révolutionner la gestion des successions

SIGNE DISTINCTIF : Cinq femmes associées, diplômées notaires : Alexia Arno (CEO) – Élisabeth Aubert (CFO) – Camille Barbot – Sophie Dutertre – Élise Pays

DISTINCTION : Trophée du funéraire 2025. Figure au classement Challenges des 100 start-ups sur lesquels investir en 2026

MOTS-CLÉS : #GrandeTransmission #Anticipation #Succession #MortNumérique #LegalTech #DeathTech #Notariat #Anticipation #Succession

« Nous avons créé Clésame pour que le notariat dispose d'outils à la hauteur de ce qui se joue lors d'une succession : des enjeux juridiques, bien sûr, mais surtout des enjeux intimes, qui touchent aux liens familiaux et à la mémoire. Anticiper la transmission, ce n'est pas seulement sécuriser des démarches, c'est aussi préserver l'équilibre familial et redonner toute sa place à l'humain dans notre métier. »

Alexia Arno, cofondatrice et CEO
de Clésame



**GRANDE
TRANSMISSION :
L'EXPÉRIENCE
NOTARIALE À
L'ORIGINE DE
CLÉSAME**

02

Cinq notaires engagées pour faire évoluer leur profession

Clésame est né de l'expérience commune de cinq diplômées notaires : **Alexia Arno, Élisabeth Aubert, Camille Barbot, Sophie Dutertre et Élise Pays**. Toutes exerçaient en études notariales, à Paris et à Rennes, lorsqu'elles ont été confrontées à une même réalité : des successions de plus en plus complexes et un temps de traitement largement absorbé par la recherche et la vérification d'informations, révélant les limites des outils à leur disposition.



Profondément attachées à leur métier, mais convaincues de la nécessité de le faire évoluer, elles se sont rencontrées au sein du **Lab Notaire**, premier incubateur dédié à la profession. C'est dans ce cadre qu'a émergé l'idée de Clésame : concevoir un outil technologique permettant au notaire de se recentrer sur sa mission de conseil, alors qu'environ 70 % du traitement d'une succession est aujourd'hui consacré à des tâches administratives à faible valeur ajoutée.

Soucieuses d'innover tout en respectant les principes du notariat (confiance, confidentialité et accompagnement des familles) les fondatrices ont choisi de s'entourer d'un comité éthique indépendant. Composé de personnalités éminentes du notariat, parmi lesquelles **Jean Tarrade, Pierre-Luc Vogel, Hubert Derrien ou encore Christian Lefebvre**, ce comité a pour mission d'évaluer et de valider l'impact des développements envisagés par Clésame.

Le notaire, “médecin de famille” en première ligne de successions toujours plus complexes

Le notaire occupe une place singulière dans la vie des familles. Il intervient aux moments charnières de leur existence (mariage, PACS, adoption, transmission, divorce, acquisition immobilière, succession...) pour les conseiller, sécuriser et défendre leurs intérêts. C’est cette figure de « **médecin de famille** » du patrimoine qui a conduit les fondatrices vers la profession, autant que la dimension créative et pluridisciplinaire qu’elle suppose.

La proximité du notaire avec les familles prend une dimension particulière dans les **dossiers de succession, qui représentent près d’un tiers de l’activité des études** (source : Defrénois). Son intervention dépasse alors la seule liquidation patrimoniale, aussi complexe soit-elle : il **accompagne** des proches fragilisés par le deuil, intervenant dans des contextes émotionnels parfois sensibles, et veille à **préserver l’équilibre familial**.



Cette mission s’exerce aujourd’hui dans des situations de plus en plus complexes. Près d’**une famille sur dix est aujourd’hui recomposée** (soit environ 717 000 familles, selon l’INSEE), ce qui multiplie les ayants droit potentiels et accroît les risques de conflits. À cette évolution s’ajoute la dispersion croissante des actifs. En 2025, près de 7,5 milliards d’euros d’assurance-vie et d’avoirs bancaires demeureraient non réclamés, d’après les chiffres communiqués par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Contrairement à une idée reçue, il n’existe **aucun fichier central** permettant au notaire de reconstituer automatiquement l’ensemble du patrimoine d’une personne décédée. La reconstitution dépend donc essentiellement des informations transmises par les proches, que le notaire doit ensuite collecter et authentifier. Ce travail, **indispensable mais chronophage**, mobilise un **temps considérable** et n’est pas sans risque d’omission, au détriment de sa véritable valeur ajoutée : prévenir les conflits et accompagner les familles.

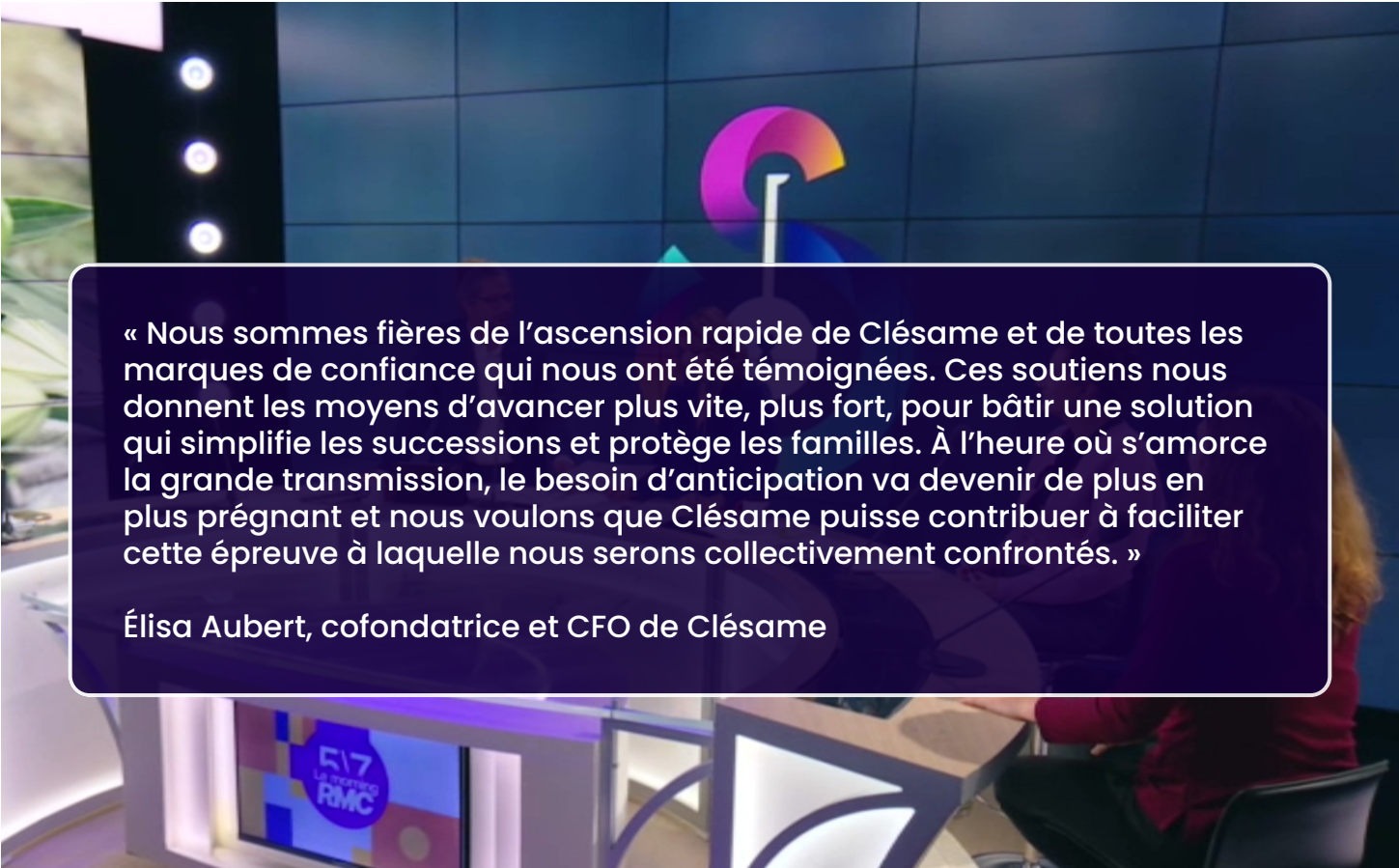


9 000 milliards d'euros en jeu : anticiper un transfert patrimonial inédit

La France s'apprête à connaître un phénomène d'une ampleur inédite : près de 9 000 milliards d'euros devraient être transmis au cours des quinze prochaines années. Environ **un quart du patrimoine total** des ménages français est ainsi appelé à changer de mains.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte démographique tout aussi nouveau. Alors que la France enregistrait environ 550 000 décès annuels jusqu'en 2010, ce chiffre a atteint 651 000 en 2025, dépassant pour la première fois celui des naissances (650 000). D'après les estimations de l'Ined, il pourrait franchir le seuil des 800 000 décès par an d'ici 2040.

À mesure que s'accélère la grande transmission, le marché de la deathtech connaît une croissance perpétuelle : les besoins émergent autant chez les professionnels du patrimoine et du funéraire que chez les familles, pour lesquelles le levier le plus efficace sera d'anticiper. Dans ce contexte, Clésame a rapidement suscité l'intérêt de partenaires et d'investisseurs, avec une levée de fonds de 500 000 euros réalisée dès les premières phases de développement, avant même la commercialisation du produit.



« Nous sommes fières de l'ascension rapide de Clésame et de toutes les marques de confiance qui nous ont été témoignées. Ces soutiens nous donnent les moyens d'avancer plus vite, plus fort, pour bâtir une solution qui simplifie les successions et protège les familles. À l'heure où s'amorce la grande transmission, le besoin d'anticipation va devenir de plus en plus prégnant et nous voulons que Clésame puisse contribuer à faciliter cette épreuve à laquelle nous serons collectivement confrontés. »

Élisa Aubert, cofondatrice et CFO de Clésame



ALEXIA ARNO

Présidente et fondatrice de Clésame

Diplômée notaire, Alexia Arno multiplie les initiatives en faveur du **dynamisme** et de la **modernisation** de la profession.

Elle est d'abord élue **présidente de Paris Jeunes Notaires**, créée par la Chambre des notaires de Paris. Elle fonde ensuite **l'ARCO** (Association de Rencontres Notariales Culturelles et Orchestrales), destinée à fédérer les notaires autour d'événements culturels ainsi que leurs partenaires (avocats, géomètres, assureurs, généalogistes, experts-comptables, huissiers...) et s'investit également au sein du **Lab Notaire**, premier incubateur dédié au notariat, cadre dans lequel émergera le projet Clésame.

En 2025, son parcours aurait pu la conduire à ouvrir sa propre étude, après avoir été tirée au sort. Elle choisit pourtant d'y renoncer pour se consacrer pleinement à **l'aventure entrepreneuriale de Clésame**.

Parallèlement, elle est nommée **Ambassadrice IA par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**, avec pour mission d'accompagner la diffusion de l'intelligence artificielle dans le monde juridique.

Elle figure également parmi les **Top Legal Voices 2024** (Maddyness & Lamy Liaisons) et a été distinguée au classement Choiseul « Les 40 qui font le futur du droit ».

L'ANTICIPATION, L'AVENIR DE LA TRANSMISSION

03

Un patrimoine centralisé pour une succession simplifiée

Le nom Clésame, contraction des mots « clé » et « sésame », renvoie à l'idée d'ouvrir les informations nécessaires au règlement d'une succession. La plateforme peut être utilisée par les notaires comme un espace sécurisé de partage documentaire avec leurs clients ; par les particuliers, comme un outil pour anticiper et organiser, de leur vivant, la transmission de leur patrimoine.

Sont notamment centralisés sur Clésame :

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

titres de propriété, actes de donations, actes notariés divers,...

COMPTES BANCAIRES ET ASSURANCES

comptes courants, comptes joints, comptes à l'étranger, clauses bénéficiaires d'assurance-vie, contrats de prévoyance...

PRODUITS D'ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

obligations, actions, SCPI...

PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

bulletins de souscription, attestations d'investissement, documents relatifs aux prises de participation...

DOCUMENTS RELATIFS À LA SITUATION PROFESSIONNELLE DU CHEF D'ENTREPRISE

statuts de société, Kbis, pactes d'actionnaires ...

Pouvoir regrouper ces documents en un seul espace est d'autant plus important que **74 % des Français ne savent pas où ils sont conservés** après un décès, selon un sondage réalisé par Clésame.

Compte tenu de la sensibilité des données hébergées, la plateforme repose sur une infrastructure technologique hautement sécurisée. **Développée en mode SaaS** (Software as a Service), elle est accessible en ligne et s'appuie notamment sur l'identité numérique **ID360** de La Poste. Les données sont hébergées chez **OVH** et **Arkhinéo**, prestataires certifiés par **l'ANSSI**.

Clésame est accessible selon deux modalités :

- un abonnement annuel fixé à 80 € TTC par utilisateur,
- ou une formule à vie proposée à 1 500 € TTC en paiement unique.

Transmettre aussi ce qui ne se chiffre pas

« La mort est un sujet que l'on repousse, comme si l'anticiper revenait à la précipiter. On préfère ne pas y penser, ne pas en parler, ne pas décider. Pourtant, organiser ce que l'on laissera derrière soi est sans doute l'un des gestes les plus protecteurs que l'on puisse faire pour ceux qu'on aime. D'une certaine manière, préparer sa mort, c'est prolonger sa présence en continuant de veiller sur les siens. »

Alexia Arno

Respecter les volontés funéraires

Clésame intègre parmi ses fonctionnalités la formalisation des volontés funéraires. Le respect des dernières volontés en matière d'obsèques fait largement consensus : **91 % des Français le jugent primordial** (Services Funéraires de la Ville de Paris / Ipsos).

Il s'inscrit d'ailleurs dans un cadre légal : **l'article 3 de la loi du 15 novembre 1887** impose que les volontés exprimées en matière d'obsèques soient scrupuleusement respectées, tandis que le Code pénal (article 433-21-1) sanctionne le fait de donner aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

Dans les faits pourtant, ces volontés sont encore **fréquemment découvertes après les funérailles**, à la lecture d'un testament, ou parce qu'elles avaient été transmises oralement, de manière partielle, à certains proches. Les familles peuvent alors éprouver le sentiment de ne pas avoir respecté ce qui était souhaité, alimentant regrets et culpabilité.

La consignation écrite et en ligne permet de prévenir ces situations. Nature de la cérémonie, choix entre inhumation ou crémation, lieu de sépulture, caractère civil ou religieux, musiques, textes ou rituels particuliers peuvent être enregistrés sur Clésame et transmis, suite au décès, aux professionnels responsables de l'organisation des obsèques.



Partager une mémoire personnelle

La plateforme comporte également une dimension mémorielle. Messages, lettres, photographies, vidéos, biographie ou archives personnelles peuvent être transmis aux proches. L'ouverture de l'espace peut ainsi devenir un moment de partage, contribuant à apaiser le deuil et à rassembler la famille autour de la mémoire du défunt, là où la lecture d'un testament, par nature plus factuelle, peut paraître plus abrupte.



Préserver l'équilibre familial

Clésame permet enfin de consigner des indications de répartition portant sur des biens à forte valeur affective. Certains objets (bijoux de famille, meubles, collections) concentrent une charge émotionnelle importante, sans nécessairement présenter de valeur financière.

Faute d'instructions explicites, leur attribution peut susciter incompréhensions ou rivalités au sein d'une même famille. Formaliser ces souhaits en amont permet de limiter les interprétations post mortem et de préserver l'équilibre familial.



Une problématique qui dépasse la seule sphère familiale

ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE

Leur mission ne se limite pas à la clôture des comptes ou au versement des capitaux. Ils sont tenus de rechercher activement les bénéficiaires afin d'éviter la déshérence des fonds : cela implique notamment la consultation annuelle du Registre national d'identification des personnes physiques pour identifier les clients décédés, recenser les contrats non réclamés et retrouver les ayants droit, alors même que le plafonnement des frais bancaires liés aux successions limite leur capacité à absorber la charge opérationnelle que ces démarches représentent.

CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE ET FAMILY OFFICES

L'anticipation successorale constitue un prolongement naturel de leur mission de conseil et contribue à la sécurisation et à la bonne exécution des stratégies patrimoniales qu'ils mettent en place pour leurs clients.

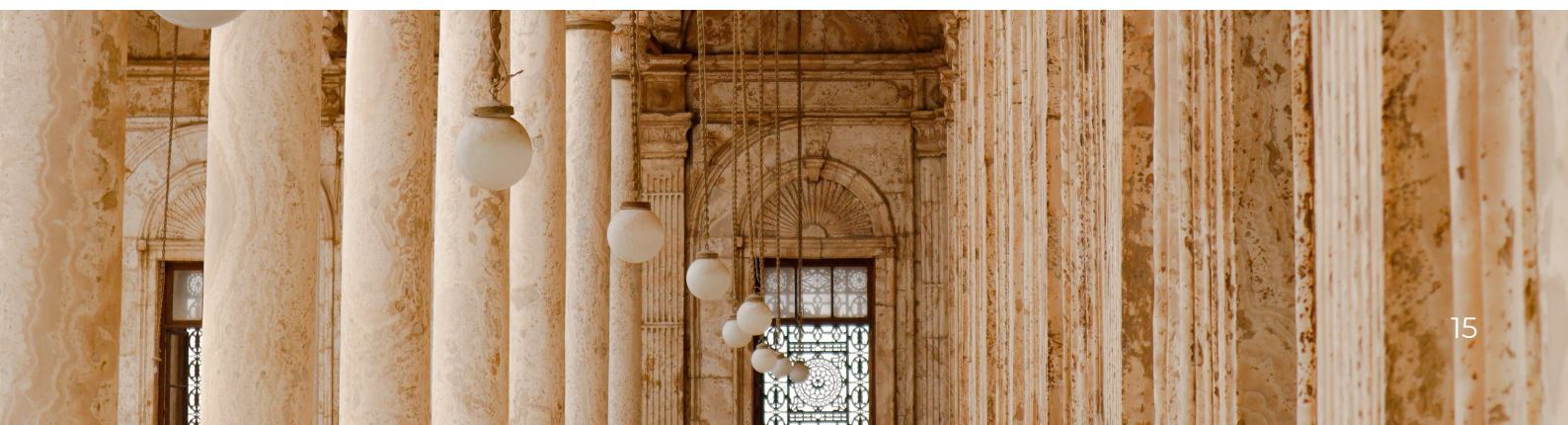
FONDATIONS ET ASSOCIATIONS

Les legs au profit de fondations ou d'associations présentent près de 1,5 milliard d'euros par an en France, avec un potentiel de progression important. Encore faut-il que ces volontés aient été clairement formulées en amont et accompagnées des pièces nécessaires : 22 % des Français jugent aujourd'hui les démarches de legs complexes d'un point de vue administratif (baromètre OpinionWay pour Testament Solidaire).

FINANCES PUBLIQUES

Avec 16,6 milliards d'euros de recettes en 2023, les droits de succession constituent un enjeu macro-économique majeur, directement lié à la sécurisation des transmissions.

Plus les informations nécessaires à la succession sont identifiées et centralisées, plus le travail de l'ensemble de ces acteurs est facilité et c'est précisément l'objectif de Clésame.



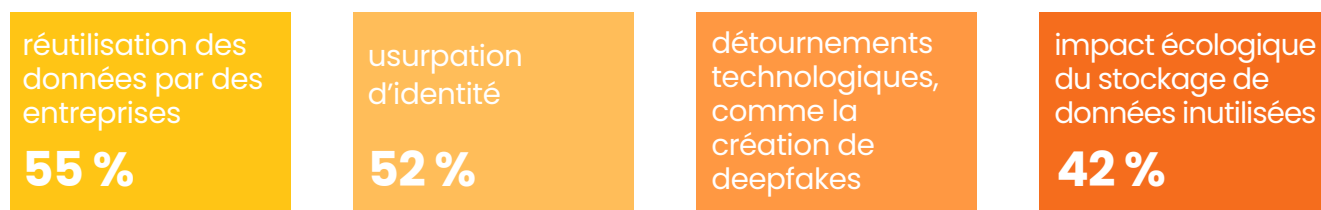
DE NOUVEAUX ENJEUX DE LA MORT LIÉS AU NUMÉRIQUE

04

Ce que nos vies numériques laissent derrière elles

Chaque individu accumule au cours d'une vie une quarantaine de comptes numériques : réseaux sociaux, abonnements en ligne, espaces de stockage, comptes clients... Après un décès, ces comptes ne disparaissent pas et continuent de fonctionner, certains prélèvements se poursuivent et des données demeurent accessibles, devenant autant de fragments d'identité numérique en suspens.

Le sujet préoccupe les Français. Selon une étude Harris Interactive pour Toluna, près d'un sur deux préférerait que ses contenus publiés sur les réseaux sociaux soient supprimés après son décès. D'après une étude menée par Clésame, les inquiétudes portent sur les risques de :



L'ampleur du phénomène est appelée à croître : **d'ici 2060, Facebook pourrait compter plus de comptes de personnes décédées que de vivants**. Pourtant, en dépit de cette conscience des enjeux, seuls 7,5 % des individus ont pris des dispositions concernant le sort de leurs données après leur décès. La plupart se contentent d'en parler oralement à leurs proches, lorsque le sujet est abordé.

Dès lors, que devient notre vie numérique si nous n'en avons pas organisé la fin ? Anticiper permet de choisir : maintenir certains comptes à titre mémoriel, en fermer d'autres.

"À notre sens, la mort numérique découle nécessairement de la mort juridique. Le notariat doit s'emparer de ces évolutions majeures qui touchent les successions. C'est une opportunité de préserver et de renforcer le rôle du notaire comme garant de la paix sociale."

Alexia Arno





Dans cette perspective, l'identité numérique aurait vocation à s'éteindre avec la personne, sauf volonté expresse de la maintenir. **La clôture deviendrait la règle ;** la subsistance, l'exception. C'est d'ailleurs la règle qui prévaut sur Clésame :

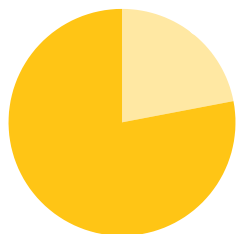
En l'absence de directive particulière, les comptes numériques centralisés sur la plateforme sont résiliés au moment du décès. Leur conservation n'intervient que si elle a été explicitement prévue en amont.

À ces enjeux s'ajoute celui des **cryptoactifs**, en pleine expansion. Selon la dernière étude de l'Association pour le développement des actifs numériques (Adan), menée par Ipsos et Deloitte, **10 % des Français** (soit environ 5,5 millions de personnes) **déclaraient détenir des cryptomonnaies** en 2024, pour un volume estimé entre 21 et 26 milliards d'euros.

Si l'investissement en cryptoactifs séduit par son autonomie vis-à-vis des intermédiaires financiers traditionnels, cette même autonomie peut, en l'absence d'organisation préalable, les rendre définitivement irrécupérables. **Là encore, l'anticipation constitue le maître mot !**

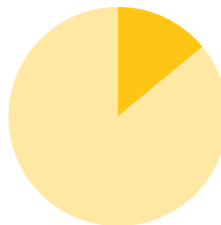
Un tabou collectif à dépasser

Selon une étude Ifop pour l'ASAC-FAPES



78 %

des Français estiment
être en mesure de
transmettre un héritage



14 %

mais seuls 14 %
ont rédigé un
testament

Anticiper sa succession reste perçu comme une démarche a minima rébarbative, si ce n'est désagréable voire morbide. Le réflexe d'évitement domine : on repousse, on diffère, on considère que le sujet sera pour « plus tard » ou les autres.

Les successions ne concernent pourtant pas « les autres ». Chaque famille, un jour, y est confrontée et anticiper permet alors de protéger ses proches des conflits, son patrimoine des oublis.

C'est ce credo que défendent les fondatrices de Clésame et qu'elles entendent diffuser à travers la plateforme. **L'anticipation successorale peut et doit être envisagée comme un geste d'amour.** La communication de Clésame s'inscrit dans cette logique, avec un ton volontairement positif et dynamique, destiné à lever le tabou qui entoure encore la préparation de la succession.

Au-delà de la question de la mort elle-même, Clésame participe également à **faire évoluer l'image du notariat**. Derrière cette initiative portée par cinq jeunes femmes, le notaire, longtemps associé à une figure masculine et solennelle, apparaît sous un jour différent, résolument plus moderne. La technologie n'altère pas la nature de la relation notaire-client, au contraire, elle permet au professionnel de se consacrer plus pleinement encore à l'accompagnement des familles.



Vers une reconnaissance juridique du testament numérique

L'essor des usages numériques rend aujourd'hui presque naturelle l'idée d'un testament numérique. Reste à définir les modalités.

En France, le droit successoral reconnaît trois formes de testaments :



LE TESTAMENT OLOGRAPHE

rédigé à la main



LE TESTAMENT AUTHENTIQUE

établi devant notaire

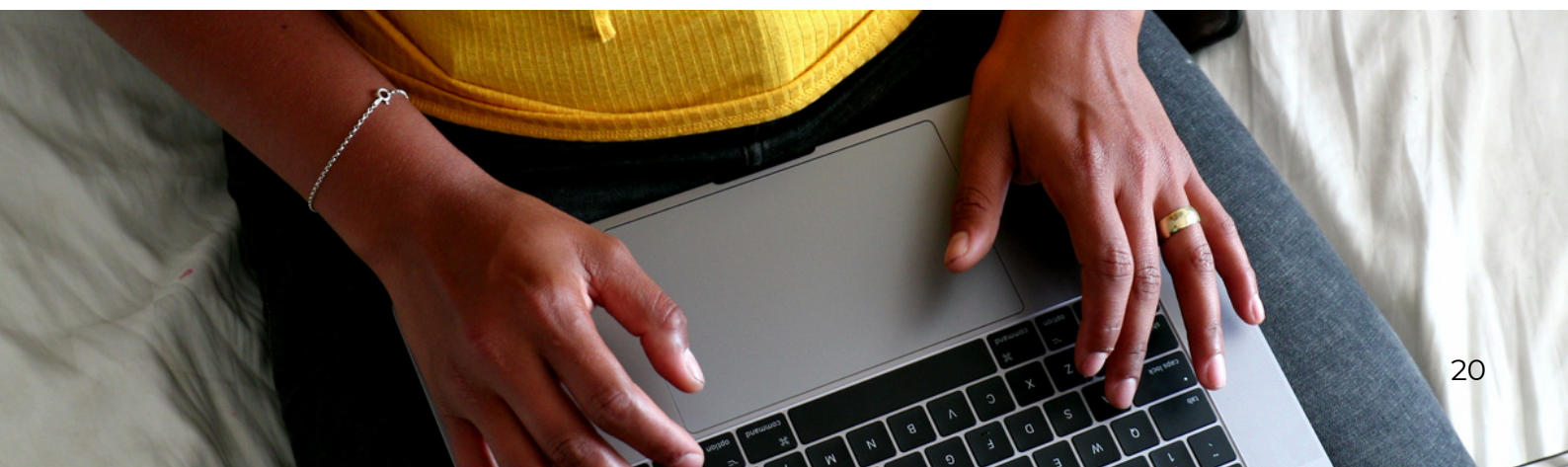


LE TESTAMENT MYSTIQUE

remis scellé à un officier public

L'introduction d'une forme numérique ne peut s'envisager qu'à condition de préserver les garanties fondamentales du droit des successions : **sécurité, authenticité et confidentialité**. Elle implique des infrastructures sécurisées, la protection des données, la vérification de l'identité et de la capacité du testateur, ainsi que des dispositifs permettant de prévenir toute fraude ou pression en l'absence de contact physique direct.

Ce sujet figure parmi les **évolutions majeures auxquelles le notariat sera confronté dans les années à venir**. C'est à cette réflexion de fond que Clésame et ses fondatrices souhaitent prendre part, en apportant leur expertise au débat et en développant une solution capable d'y répondre.



CONTACTS PRESSE

Louison Oger

06 31 39 17 22
louison@agence-initiale.fr

Claire Chabaneau

06 47 96 17 10
claire@agence-initiale.fr

